

**Compte rendu SOMMAIRE**  
**de la réunion du conseil municipal**  
**Séance du 7 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le premier mars, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire.

**Etaient présents** : M. Hazard, M. Goeuriot, Mme Gretz, M. Stcherbinine, Mme Prot, Mme De Palma-Ancel, M. Jacquinet, Mme Dumont, Mme Ronga, Mme Collignon, M. Cortial, M. Griggio, Mme Brabant, Mme Berrehli, Mme Jacquinet, Mme Watrin, M. Thomas, M. Cormont, Mme Quencez, Mme Vignol, M. Vermelin, Mme Crahay, M. Simon Burnotte,

**Absents et excusés** : M. Weisse, M. Scotti, M. Ducrocq, M. Laurent, Mme Pinna, M. Dehand, M. Colautti, Mme Ghewy, M. Rota

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Scotti à Mme Jacquinet
- M. Laurent à Mme Dumont
- M. Ducrocq à M. Goeuriot
- Mme Pinna à Mme Prot
- M. Dehand à Mme Ronga
- Mme Ghewy à M. Hazard

Le Conseil Municipal constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Cormont, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et Monsieur Kessel, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

**2018-03-07-01 - 1.1. Validation de l'Avant Projet Définitif du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la création d'une maison de santé à Verdun – programme B5 15 01**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** l'Avant Projet Définitif tel que proposé et **valide** le montant définitif (378 378,10 € HT soit 454 053,72 € TTC) de la rémunération du maître d'œuvre.

**2018-03-07-02 – 7.5 Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - Adoption du Plan de financement prévisionnel - Programme n° B5 15 01**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges et à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

*Départ de M. Cortial*

**2018-03-07-03 - 1.1 Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de production, transport et distribution d'eau potable.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat d'affermage d'eau potable ainsi que toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision.

**2018-03-07-04 - 1.2 - Compte-rendu annuel sur la délégation du service eau potable - Exercice 2016**

Le Conseil Municipal **prend acte** du compte-rendu annuel sur la délégation du service eau potable sur l'exercice 2016.

**2018-03-07-05 - 7.1 Aides financières pour les factures d'eau accordées aux ménages de 6 personnes et plus.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à valider la procédure d'aide financière pour les factures d'eau aux ménages de 6 personnes et plus et à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération.

**2018-03-07-06 - 3.6 Installation d'un poste de transformation par ENEDIS, avenue du Soldat Inconnu : convention de servitude de passage sur les parcelles communales BD 32 et 7**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage sur les parcelles communales BD 32 ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette affaire.

**2018-03-07-07 - 4-1 - Tableau des effectifs au 31.12.2017**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **valide** le tableau des effectifs au 31.12.2017.

**2018-03-07-08 - 7.1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2018**

Le Conseil Municipal **prend acte** du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

**2018-03-07-09 - 7.5 - Conférence de Verdun des secours civils et militaires les 5 et 6 octobre 2018, par l'Association Verdun Terre de Santé - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins une abstention (M. Vermelin) **autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention de 40 000€ à l'Association « Verdun Terre de Santé » pour l'organisation à Verdun de la « Conférence de Verdun des Secours civils et militaires », et à signer tout document s'y rapportant.

**2018-03-07-10 - 7.5 Demande de subvention pour l'organisation de joystick Players 2018**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** de solliciter une aide financière pour l'organisation de joystick Players 2018 auprès du Département de la Meuse, de la DRAC et du Contrat de Ville.

**2018-03-07-11 - 7.5. Travaux de rénovation du GYMNASSE DE CHANTERAINE - Programme B4 00 14**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte** le plan de financement prévisionnel en € H.T., à savoir :

**Dépenses :**

Estimation des travaux de rénovation du Gymnase de CHANTERAINE:

Phase I (2018)		59 620,05€ H.T.
Phase II (2019)		63 194,88€ H.T.

**Soit un total de** 122 814,93€ H.T.

**Recettes :**

Etat (D.E.T.R. 2018)	63,14%	77 545.35€ H.T.
Conseil Départemental	16,86%	20 706,60€ H.T.
Ville de VERDUN.	20%	24 562.98€ H.T.

**Soit un total de** 122 814,93€ H.T.

Et **approuve** cet investissement ainsi que son plan de financement prévisionnel et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

### **2018-03-07-12 - 8.9 – Contrat de dépôt temporaire de collections archéologiques au musée de la Princerie**

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de dépôt temporaire de collections archéologiques au musée de la Princerie.

### **2018-03-07-13 – 9.4 – Motion : Avenir de la ligne ferroviaire Verdun-Etain-Conflans-Metz-Nancy**

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte** la motion pour le maintien de la ligne Verdun-Etain-Conflans-Metz-Nancy.


Question Orale des Membres de l'Opposition Verdun, Plan collège : proposition de motion pour le maintien du collège BUVIGNIER :

Monsieur le Maire, en Juin 2017 vous nous avez soumis une motion portant sur le maintien du collège Maurice BARRES, vous avez interpellé notre assemblée, vous avez interpellé la population verdunoise sur le risque de fermeture du collège BARRES par l'assemblée départementale dans le cadre du plan collège annoncé. Nous avons fait le choix de ne pas participer au vote de cette motion qui nous apparaissait insuffisante en l'état et pouvait laisser penser que toute autre fermeture était tolérée. Depuis cette date le plan collège a été dévoilé et nous savons d'ores et déjà que 3 établissements ruraux sont voués à la fermeture dès Septembre 2018, et encore très récemment vous avez manifesté votre opposition à ces fermetures dont celle du collège BARRES. Néanmoins ce plan annonce plus précisément la fermeture ultérieure des 2 collèges verdunois. Ces 2 fermetures sont temporisées par un projet de construction d'un collège unique dont le lieu reste à déterminer ainsi que son dimensionnement dont personne ne parle d'ailleurs. Alors que vous avez voté contre ce plan collège, alors que vous manifestez en soutien à vos collègues élus pour défendre les collèges meusiens, votre silence concernant le collège du cœur de ville nous inquiète quand à l'avenir de celui-ci. Seriez-vous donc prêt à sacrifier le collège BUVIGNIER si le collège BARRES devait lui aussi fermer ? Nous avons pu récemment lire dans les colonnes de l'ER (du 27 Février) je cite que « pour le nouveau collège de Verdun » [vous n'êtes] je cite « pas contre » sous entendu, une motion en Juin qui sonne comme un coup d'épée dans l'eau et donc un collège BUVIGNIER dont le maintien ne serait pas soutenu. Allez-vous proposer Monsieur le Maire à cette assemblée une motion, en urgence, la même que celle de Juin 2017 pour le maintien du collège BUVIGNIER ? L'opposition que nous représentons sommes contre l'éventualité d'une fermeture du collège emblématique et historique du cœur de ville. Collège reconstruit par l'architecte CHENEVRIER et ouvert en 1890 (en même temps que le mess et le théâtre d'ailleurs) et qui porte le nom de famille BUVIGNIER depuis 1910, collège qui a vu passer entre autre Jules Bastien LEPAGE... Cette fermeture n'est pas plus acceptable en l'état que l'éventualité de la fermeture du collège BARRES que vous ne cessez de dénoncer et pour lequel vous vous plaisez à rappeler votre mobilisation pour je cite « sauver » ce collège d'excellence. Qu'attendez-vous pour vous mobiliser et sauver le collège d'excellence BUVIGNIER ? Aussi nous vous demandons de défendre avec la même ardeur ce collège du cœur de ville que vous ne citez jamais. Laissez envisager à la population verdunoise l'abandon, sans autre réflexion, de ce collège n'est pas acceptable. Lorsque vous annoncez 256 élèves à la rentrée 2018 pour BARRES, vous pourriez également citer les quelques 430 élèves attendus pour BUVIGNIER. En acceptant une relocalisation, c'est oublier que l'attractivité de la ville de Verdun passe par son cœur de ville, en acceptant une relocalisation vous acceptez le développement d'une nouvelle centralité urbaine : pourquoi pas ? À la condition que tout cela soit bien réfléchi, objectif et soit intégré dans une politique de la ville cohérente et ambitieuse et surtout une politique de la ville non imposée et décidée par une autre assemblée délibérante que celle-ci. En acceptant une relocalisation c'est le bassin de vie du cœur de ville qui est sacrifié, le déclin et le constat de dévitalisation du cœur de ville risque de devenir inéluctable à Verdun si nous devons perdre le collège du centre bourg : c'est un lieu de vie et de lien social. Nous proposons que la rénovation de ce collège puisse être envisagée comme un projet de revitalisation du centre ville. Ainsi nous vous demandons de proposer une nouvelle motion pour défendre aussi le maintien du collège BUVIGNIER.

Nous réitérons notre demande d'une concertation avec les décideurs du département, les élus de l'agglomération, les associations, les professionnels et les familles afin d'objectiver le débat concernant le devenir de l'enseignement secondaire sur le verdunois et ne pas accepter une décision qui serait fatale pour l'attractivité du cœur de ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20.

VERDUN, le 13 mars 2018

Le Maire  
  
Samuel HAZARD

